

PHILIPPE
VI.
dit de Valois,
au Bois de Vin-
cennes, le 24.
de Fevrier
1346.

a de tel.

(a) *Lettres qui ordonnent qu'il sera fait une fabrication d'Espèces d'Or & d'Argent; & qui fixent le prix de l'une & de l'autre.*

Jeudi premier jour de Mars 1346. fut apporté le Mandement du Roy scellé de son grant Seel, à la Monnoye de *Paris*, adressant aux Maistres-Generaux, pour faire Deniers d'Or fin à la Chaiere, ^a d'autel pris comme par avant; & auront cours pour trente Solz Tournois; & aussi pour faire faire Doubles Parisis, Monnoie trente-sixieme, à trois Deniers de Loy, & de dix-huit Solz Parisis de poix, au Marc de *Paris*; la teneur duquel Mandement est telle.

*c Voy. la Preface
du 3.^e Vol de ce
Rec. p. cix.
d 2 r 6. Pieces
au Marc.
e poids.*

b Chaire.

PHILIPPE par la grace de Dieu Roy de France. Aux Maistres-Generaux de nos Monnoies: Salut. Que tantost & sans delay, vous faciez faire Deniers d'Or fin à la ^b Chaiere, & d'autel prix comme vous aviez fait faire par avant; & faites donner en tout Marc d'Or fin, soixante douze Livres Tournois, en payant ledit Denier d'Or à la Chaiere, pour trente Solz Tournois; & aussi faites faire par toutes nos Monnoies Doubles Parisis, Monnoie ^c 36.^{me} à troys Deniers de Loy, & de ^d dix-huit Solz de ^e poix au Marc de *Paris*; neantmoins de tout le Billon qui sera esdites Monnoies, faites payer aus Marchans, au pris dessusdit; & faites donner en tout Marc d'Argent en Billon, six Livres quinze Solz Tournois. De ce faire vous donnons plain pouvoir & especial Mandement par la teneur de ces Lettres. *Donné au Bois de Vincennes, le 24.^e jour de Fevrier, l'an de grace mil trois cent quarante-six.* Ainsi signé. Par le Roy, à la relation du Conseil. VERBERIE. Collacion faite.

N O T E.

(a) Registre C. de la Cour des Monnoyes de Paris, folio 8. verso.

PHILIPPE
VI.
dit de Valois,
à Paris, le 27.
de Mars 1346.

(b) *Lettres qui portent qu'il ne sera rien rabattu pour le cuivre qui sert d'alliage, aux Marchands qui apporteront dans les Monnoyes de la Vaisfelle & des Gros Tournois d'Argent.*

Mercredi 28.^e jour de Mars.

f Patentes. Ce jour furent apportées à la Monnoye de *Paris*, unes Lettres ⁱ Ouvertes scellées du grant Seel du Roy nostre Seigneur; dont la teneur est telle.

*g qui sert d'al-
liage.*

h Marmoustier.

PHILIPPE par la grace de Dieu Roy de France. A nos amez les Generaux-Maistres de nos Monnoies: Salut & dilection. Nous vous mandons que de tout Argent Blanc en Vaisfelle en plate, ou en Gros Tournois d'Argent, qui seront portez en nos Monnoies, vous ne souffrez que les Maistres-Particuliers rabatent aucune chose aux Marchans, pour cause de cuivre ^g; mais les faites prendre sur Nous; & Nous voulons que tout ce que pour raison dudit cuivre, sera payé, soit alloüé es comptes de celuy qui payé l'aura, par nos Amez & Feaulx les Gens de nos Comptes, sans contredict. *Donné à Paris, le 27.^e jour de Mars, l'an de grace mil trois cent quarante-six.* Par le Roy, à la relation de Mess. les Abbez DE ^h MERMOUSTIER & SAINT DENIS. Signées. P. BRIAIRE.

N O T E.

(b) Registre C. de la Cour des Monnoyes de Paris, folio 11. verso.

